



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques**

\*\*\*\*\*

**Section d'Ille-et-Vilaine**

**LIMINAIRE CAPL LISTE D'APTITUDE B en A 14 NOVEMBRE 2014**

Monsieur le Président,

**F.O.-DGFIP** tient d'abord à rappeler que la confédération FO demande le retrait du pacte de responsabilité qui conduit à des mesures d'austérité sur les services publics, les rémunérations, les pensions et les retraites, pour financer notamment le Crédit Impôt Compétitivité Emploi.

Ce pacte oriente la loi de finances pour 2015 et la politique de rémunération à la DGFIP : nouvelle hausse de la cotisation retraites au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (taux passant de 9,14% à 9,46%), gel du point d'indice prolongé jusque 2017, rémunérations accessoires diminuées d'une dizaine d'euros pour nombre d'agents issus de la filière GP, suite à harmonisation des régimes indemnitaires.

**F.O.-DGFIP** demande l'abrogation du décret du 5 octobre mettant en place des sanctions financières à l'encontre des fonctionnaires qui ne transmettraient pas leurs arrêts maladie dans les 48 heures. Cette mesure stigmatise les médecins et les malades, comme le jour de carence enfin abrogé.

**F.O.-DGFIP** revendique deux vrais mouvements annuels de mutation pour les inspecteurs, comme pour les contrôleurs et agents. Un seul vrai mouvement annuel de mutation, c'est la certitude de ne pas pouvoir réagir vite aux évolutions des effectifs et des charges des services qui subissent des réformes incessantes.

**F.O.-DGFIP** dénonce la réduction inacceptable des plans de qualification ministériels et revendique a minima le retour immédiat aux taux de promotion de 2011. **F.O.-DGFIP** revendique donc un nombre de promotions plus important, réparti entre les trois voies d'accès : concours interne, examen professionnel et liste d'aptitude. Ces promotions seraient une marque de reconnaissance de l'investissement, du professionnalisme des agents de la DGFIP.

Exemplaires, mais pas prioritaires, ça ne peut plus le faire !

**F.O.-DGFIP** revendique :

- **Arrêt des suppressions d'emplois,**
- **Arrêt et abandon de la démarche stratégique,**
- **Arrêt des réorganisations et des restructurations,**
- **Maintien de l'intégralité des missions exercées par la DGFIP,**
- **Maintien de l'ensemble du réseau de proximité, trésoreries, SIP, SIE, SPF,**
- **Contrôle fiscal, dirigé par des directions départementales et régionales conservant toutes leurs missions,**
- **Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 8%, pour rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2010.**